



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, Chantal Tremblay, directrice générale de la susdite municipalité,

QUE :

Le conseil municipal de la municipalité de La Rédemption tiendra une séance extraordinaire le lundi 16 décembre 2024 à 19h00. Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2025 et le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

DONNÉ à La Rédemption ce 10e jour du mois de décembre 2024.



Chantal Tremblay,
Directrice générale, greffière trésorière

=====
Certificat de publication (Article 420)

Je, soussignée, Chantal Tremblay, directrice générale et greffière trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 10^e jour de décembre 2024 entre 09h00 et 18h00 en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

Site internet de la municipalité
Bureau municipal

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10e jour du mois de décembre 2024.



Chantal Tremblay,
Directrice générale et greffière trésorière